

Fonds de grève: comment ça marche?

Qu'est-ce que c'est :

Le fonds de grève est de l'argent que les syndicats mettent de côté pour pouvoir assurer, en cas de grève, des indemnités aux grévistes qui sont frappé-e-s d'une retenue de salaire. Cet argent est prélevé sur les cotisations des membres du syndicat, cotisations qui sont son unique ressource – les syndicats ne reçoivent pas de subventions.

Comment être indemnisé pour les jours de grève ?

Il suffit pour cela d'être membre du syndicat, l'adhésion pouvant très bien se faire au cours de la grève. Administrativement, il s'agit simplement de faire parvenir à son syndicat la fiche de salaire qui indique les retenues. Pour ce faire, vous pouvez soit passer aux permanences du SIT dans les locaux du syndicat (mardi de 10h30 à 13h30 et mercredi de 14h00 à 18h00) ou vous rendre au bus SIT qui stationnera

devant l'Hôpital à des dates que nous vous communiquerons plus tard.

Quel est le montant de l'indemnisation ?

Celui-là dépend de la durée de la grève et peut être revu en tout temps à la hausse. Il s'agit généralement pour les grèves de courte durée d'un montant forfaitaire, soit tant de francs par heure pour tout le monde. Pour des grèves plus longues, on assure généralement un pourcentage du salaire, habituellement plafonné à un maximum de tant de francs de l'heure.

Pour la grève d'avertissement de deux jours, le montant de l'indemnité horaire a été fixé à CHF 20.-, soit CHF 160.- pour une journée de huit heures. Pour la grève à partir du 31 octobre, l'indemnisation se montera à 80% du salaire brut avec un maximum de CHF 250.- pour une journée de 8 heures.

Renforcez la lutte syndicale !

Un syndicat n'est jamais que ce qu'en font ses membres. Et plus ces derniers sont nombreux, plus les possibilités sont grandes. Pour contribuer à renforcer une ligne syndicale basée sur le respect des individus et la recherche de résultats concrets pour les salarié-e-s, rejoignez-nous ! **Syndiquez-vous !** En remplissant le bulletin ci-dessous et en l'envoyant à: **SIT, CP 3287, 1211 Genève 3.**

Judith Perez, aide-soignante en médecine communautaire (Loëx), 079 706 25 62

Isabelle Eynard, aide-soignante en médecine, +33 6 18 08 81 73

Manuela Cattani, co-secrétaire générale du SIT

Julien Dubouchet Corthay, secrétaire syndical

21 octobre 2011



Bulletin d'adhésion

Le-la soussigné-e demande son adhésion au SIT et s'engage à en respecter les statuts

Nom _____

Prénom _____ Né-e le _____ Sexe _____

N° AVS _____ Nationalité _____ Permis _____

Adresse (+chez) _____

N° postal _____ Localité _____

Tél. fixe _____ Tél. portable _____

Adresse e-mail _____

Employeur/entreprise _____ Département/service _____

Profession exercée _____ Taux d'occupation _____ %

Salaire brut _____ Désire payer la cotisation tous les : 2 - 3 - 4 - 6 - 12 mois (entourer ce qui convient)

Le montant de la cotisation est mensuel. Elle peut se payer tous les deux mois, trois ou quatre mois, tous les semestres ou une fois par an.

Genève, le _____ Signature _____